



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 109598

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la problématique de la prise en charge du soutien aux familles de traumatisés crâniens dans les hôpitaux et centres de rééducation fonctionnelle. L'importance et la gravité des séquelles d'un traumatisme crânien font de ce handicap un important problème de santé publique. Il faut rappeler que 155 000 personnes sont atteintes de telles séquelles, dont 8 500 conserveront des séquelles invalidantes. Fort de ce constat, la détresse psychologique et difficilement tolérable des parents des victimes doit être prise en compte car ce sont des personnes également souffrantes. En dépit du professionnalisme des services et malgré les diverses dispositions légales, il semblerait que la prise en charge de la souffrance des familles assurée par les services médicaux ne s'avère pas toujours suffisante. Il souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109598

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11543